

formations et outils pratiques

Formations

Quelques exemples de formations organisées par le RNMA et ses membres.

- Une Maison des associations : de l'idée à l'outil
- Aides financières et matérielles aux associations : formes, procédures, critères et enjeux
- Associations et marchés publics
- Outils informatiques et logiciels pratiques et gratuits utilisables par les associations
- Initiation à la comptabilité
- La communication associative : outils, méthode et informations techniques
- Impôts, assujettissement, reconnaissance d'intérêt général, dons et reçus fiscaux
- Création d'un observatoire local de la vie associative
- Formation à Modalisa (logiciel de traitement d'enquête)
- Formation de formateurs
- Formation sur les métiers des Maisons des associations

Dossiers

Miroir des questions rencontrées par chaque Maison des associations et abordées lors des rencontres nationales annuelles.

- L'accompagnement des associations
- De l'évolution des projets à l'évolution des métiers au sein des Maisons des associations
- Associations et collectivités territoriales
- Ancrer la démocratie dans les territoires
- Compétences militantes ou professionnelles
- Territoires et développement associatif local
- L'Europe : une chance pour les associations ?
- L'engagement citoyen des Maisons des associations
- Rendre compte, rendre visible la vie associative
- La réforme des collectivités territoriales
- Aides financières et matérielles aux associations : formes et procédures, critères et enjeux
- Guide méthodologique de création d'un observatoire local de la vie associative

Fiches pratiques

Eclairages techniques et pédagogiques.

- Les fonctions techniques d'une MDA : héberger, outiller, accompagner
- La place et le rôle des associations dans les organismes de gestion et les structures d'accompagnement
- Maisons des associations et relations avec les communes - principes généraux
- Maisons des associations : quel contrat choisir ? L'association autonome prestataire de services
- Maisons des associations : quel contrat choisir ? L'hypothèse de la municipalisation
- Une Maison des associations : un nom mais plusieurs réalités
- Une bibliothèque de ressources mutualisées composée de 2000 références



POUR EN SAVOIR PLUS

www.maisondesassociations.fr

charte et statuts

La charte du réseau

Le Réseau national des Maisons des associations regroupe des organismes ayant pour mission première le développement de la vie associative locale, notamment à travers la création de lieux d'échanges et de rencontres pour les associations, l'accompagnement des acteurs associatifs et la mise à disposition de ressources.

Considérant la vie associative comme moyen privilégié de développement de l'expression des personnes et de la participation à la vie de la Cité, les Maisons des associations accueillent les associations locales dans leur diversité et leur pluralisme. Elles impulsent un civisme associatif et s'engagent à promouvoir l'autonomie du secteur associatif dans ses rapports avec les partenaires publics et privés.

En référence aux valeurs républicaines, elles prônent la laïcité, le respect de l'autre et l'ouverture; elles agissent dans un but désintéressé et favorisent les complémentarités et les solidarités interassociatives; elles promeuvent le fonctionnement démocratique et paritaire des associations caractérisé par la transparence, l'accès de tous à l'information, au débat et à la décision.

Les statuts du RNMA (extraits)

Article 1^{er} – Titre: Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre « Réseau National des Maisons des Associations ».

Les Maisons des associations sont des organismes ayant pour mission le développement de la vie associative locale, notamment à travers la création de lieux d'échanges et de rencontres pour les associations, l'accompagnement et la qualification des acteurs associatifs et la mise à disposition de ressources.

Elles s'engagent à accueillir les associations locales dans leur diversité et leur pluralisme et à promouvoir l'autonomie du secteur associatif dans les rapports avec les partenaires publics et privés.

Les Maisons des associations sont des lieux où s'initie, se construit et s'exerce la démocratie locale.

Article 2 – Objet: Le Réseau est le représentant de l'ensemble de ses membres, quels que soient leurs statuts et modes de fonctionnements.

Il se donne pour mission de soutenir et d'accompagner ses adhérents, de les faire connaître et reconnaître sur les territoires, comme des lieux privilégiés de soutien, d'accompagnement, d'autonomisation et de mise en synergies des associations. Il favorise les échanges entre ses membres. Il agit en encourageant la mutualisation de

ressources, de compétences ainsi que la formation des acteurs et partenaires publics ou privés, en élaborant des propositions visant à améliorer la visibilité et l'efficacité de l'action associative.

Il porte une parole contributrice venant de tous ses membres, et se fait le relais de leurs préoccupations et propositions auprès des pouvoirs publics (collectivités locales, ministères, financeurs...) et des partenaires (mutuelles, fondations, Mouvement Associatif, collectifs...).

Le Réseau s'appuie fortement sur son ancrage territorial, il n'est pas dans un mode fédératif mais dans un mode de fonctionnement original où la circulation des informations est ascendante, descendante et transversale. Il informe, propose et oriente des axes de travail auprès de ses membres en respectant l'autonomie de chacun: « tout est proposé, rien n'est imposé ».

Le projet associatif et politique du RNMA, décliné en objectifs spécifiques sur des périodes de référence (annuelles, bisannuelles, triennales), est validé par un vote majoritaire lors de l'Assemblée Générale.

Le Réseau a le souci de promouvoir les relations et les partenariats avec des structures similaires de l'Union Européenne et de ses pays partenaires.

Article 9 – Bureau

Le conseil d'administration désigne pour la durée du mandat un bureau ayant pour fonctions l'animation, la gestion courante et la représentation du Réseau.

Il est composé de cinq co-présidents dont les missions sont décrites au règlement intérieur.

Si besoin, le conseil d'administration peut confier des missions complémentaires à d'autres personnes et peut, en cas de vacance, pourvoir au remplacement des membres du bureau.

Les modalités de convocation et de fonctionnement du conseil et du bureau sont fixées au règlement intérieur.



POUR EN SAVOIR PLUS

www.maisondesassociations.fr

une longue histoire d'échange...

Depuis 1994, le Réseau des Maisons des associations a abordé des thématiques très diverses, qui sont le reflet des questions rencontrées par les acteurs des associations locales.

- mai 1994 - Aix-en-Provence : les outils de communication des associations
- décembre 1994 - Strasbourg : les associations et l'Europe
- juin 1995 - Quimper : la formation des responsables associatifs
- janvier 1996 - Bourg-en-Bresse : les forums d'associations, pourquoi et comment ?
- mai 1996 - Québec : découverte du secteur communautaire
- janvier 1997 - La Ciotat : enjeux et pratiques de l'Internet
- mai 1997 - Avignon : la démarche culturelle
- décembre 1997 - Rennes : associations et utilité sociale
- mai 1998 - Besançon : la fonction d'observatoire de la vie associative
- décembre 1998 - Saint-Nazaire : université et monde associatif : quelles relations possibles ?
- mai 1999 - Bordeaux : associations et économie
- décembre 1999 - Marseille : La fiscalité associative
- mai 2000 - Tourcoing : relations collectivités territoriales et associations
- janvier 2001 - Aix-en-Provence : les associations dans le cadre des pays
- mai 2001 - Roubaix : les associations dans l'économie sociale et solidaire
- décembre 2001 - Creil : les relations entre État et mouvement associatif
- octobre 2002 - Bourg-en-Bresse : le fonctionnement en réseau
- mai 2003 - Aubagne : les associations dans l'intercommunalité
- novembre 2003 - Lorient : la formation des personnels des Maisons des associations
- mai 2004 - Hérouville-Saint-Clair : le mécénat
- novembre 2004 - Strasbourg : les aides à l'emploi dans les associations
- mai 2005 - Quimper : bénévolat et volontariat
- novembre 2005 - Vélizy-Villacoublay : dirigeants bénévoles et salariés, rôles - complémentarités - compétences - délégations
- mai 2006 - Charleroi : les associations et l'Europe
- novembre 2006 - Besançon : le monde associatif en 2005
- mai 2007 - Dijon : associations et jeunesse
- décembre 2007 - Paris : les observatoires locaux de la vie associative
- mai 2008 - Cognac : l'autonomie du secteur associatif
- décembre 2008 - Lille : les MDA instruments de médiation
- juin 2009 - Grenoble : rendre visible la vie associative locale
- décembre 2009 - Niort : compétences professionnelles et compétences militantes
- juin 2010 - Saint-Nazaire : territoires/développement associatif local
- décembre 2010 - Dunkerque : les directives européennes
- mai 2011 - Aix-en-Provence : la démocratie locale
- décembre 2011 - Strasbourg : la gouvernance des associations
- mai 2012 - Quimper : l'évolution des projets et des missions des Maisons des associations
- décembre 2012 - Bourg-en-Bresse : les fonctions d'accompagnement au sein des Maisons des associations : état des lieux, évolutions et perspectives
- mai 2013 - Marseille : la place des Maisons des associations dans les réseaux locaux
- décembre 2013 - Paris : l'engagement citoyen des jeunes
- mai 2014 - Hérouville-Saint-Clair : Les 20 ans du RNMA
- décembre 2014 - Dijon : l'emploi des jeunes dans le secteur associatif
- juin 2015 - Avignon : les chartes d'engagements réciproques territoriales

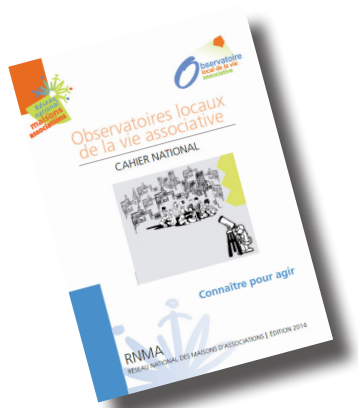
À venir

Du 9 au 11 décembre 2015 à Annecy :
Du projet « Maison des Associations »
au label « MDA »

POUR EN SAVOIR PLUS

www.maisondesassociations.fr

dispositifs et initiatives



Observer la vie associative locale

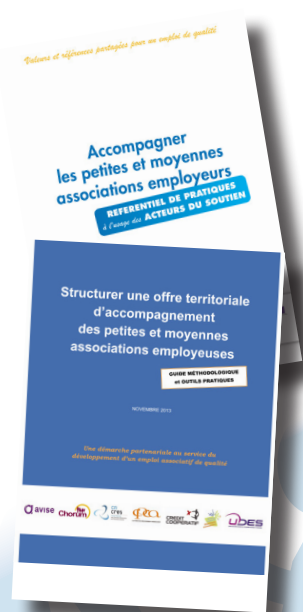
Comprendre les phénomènes qui concernent le monde associatif est un préalable pour qui souhaite agir en faveur de son développement. Tous les jours, des associations se créent (environ 65 000 par an en France) pendant que d'autres disparaissent : ce boom démographique atteste d'une forte dynamique du secteur. Au niveau local, ces évolutions rapides ont de multiples conséquences et se manifestent avec de nombreuses nuances. Pour observer efficacement ces évolutions, pour en comprendre le sens et en tirer les enseignements, de bons outils sont nécessaires. Etape par étape, le RNMA vous accompagne dans la mise en place d'un observatoire local de la vie associative (OLVA).

Accompagner les micro-employeurs associatifs

Partageant une vision commune de l'emploi au service du projet associatif, le RNMA, l'AVISE, CIDES-Chorum, le Mouvement Associatif, l'USGERES, et le Crédit coopératif ont initié en 2008 une démarche en vue d'améliorer le soutien et l'accompagnement des micro-employeurs associatifs. Cette démarche interactive, inter-associative, proche du terrain et inter-partenaire a abouti à l'élaboration de deux référentiels partagés du soutien et de l'accompagnement des micro-employeurs associatifs destinés, entre autres, aux mouvements et fédérations associatifs, aux syndicats employeurs, aux différents opérateurs de l'accompagnement (DLA, MDA, fédérations, etc.), ainsi que sur la mise en place en 2015 d'un cycle de webinaires destinés aux accompagnateurs d'associations employeurs (programme et inscription sur www.maisonsdesassociations.fr)

Soutenir l'émergence de coopérations inter-associatives territoriales

Co-construire, coopérer, faire ensemble... ce n'est pas inné ! Pourtant, accompagner ces initiatives innovantes est aujourd'hui un enjeu majeur pour le secteur associatif et les territoires. Le RNMA entend bien apporter sa contribution à ce chantier. Pour approfondir ce concept, il a notamment produit, en partenariat avec France bénévolat, une étude intitulée « La coopération inter-associative au niveau territorial, un mouvement à consolider ! » (disponible sur le site web du RNMA) qui fait un large tour d'horizon de cette notion. Sur un plan plus opérationnel, le réseau coordonne depuis 2012, en partenariat avec la Fondation SNCF, l'appel à projet « Vivre ensemble en partageant nos différences » dont l'un des principaux critères est la co-construction du projet par plusieurs associations. En 2014, 50 Maisons des associations ont ainsi accompagné près de 825 associations dans la définition de 281 projets inter-associatifs pour une dotation globale de près d'1,2 million d'euros.



Renforcer des relations partenariales durables entre associations et collectivités

Le Réseau national des Maisons des associations est force de proposition pour la mise en place de politiques d'aide au secteur associatif, il diagnostique les besoins des associations (observation des structures émergentes, analyse des nouvelles pratiques...) et participe aux travaux des instances concernées par les questions du développement associatif. Le RNMA, à travers ses actions, aide à faire reconnaître et à mieux valoriser le tissu associatif, plaçant l'intérêt général au cœur des relations entre associations et collectivités.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.maisonsdesassociations.fr